

Améliorer la qualité de vie de chacun au quotidien

Organiser, gérer et transmettre le patrimoine familial en présence d'une situation de handicap

PUBLIC

Familles, bénévoles, administrateurs d'associations

PRÉREQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Identifier clairement les spécificités créées par la situation de handicap dans la gestion du patrimoine familial.
- Connaître les réponses adaptées pour organiser le patrimoine et les ressources de l'adulte en situation de handicap afin de les mettre au service de son projet de vie.
- Déterminer les axes de réponse aux parents qui s'interrogent sur leur succession et sur la transmission de la protection qu'ils apportent à leur enfant en situation de handicap : que se passera-t-il quand ils ne seront plus là ?

CONTENU

- **1ère partie : Les spécificités créées par la situation de handicap dans la gestion du patrimoine familial**
 - Les conditions de ressources pour l'AAH
 - L'octroi possible d'une aide sociale
 - La transmission du patrimoine entre frères et sœurs
 - La nécessité d'une protection
- **2ème partie : L'organisation du patrimoine de l'adulte en situation de handicap**
 - Les livrets de liquidités
 - Les apports des sociétés civiles
 - Focus sur l'épargne-handicap
- **3ème partie : L'organisation de la transmission du patrimoine des parents**
 - Le travail préparatoire
 - Les outils civils
 - Les outils financiers (focus sur la rente survie)
 - La transmission de la protection

PÉDAGOGIE

Apports théoriques, exemples, échanges

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- En début de formation : Tour de table
- En cours de formation : QCM et/ou Quizz
- A l'issue de la formation : Questionnaire d'auto-évaluation des acquis par participant au regard des objectifs définis du programme
- 3 à 6 mois après la formation : Questionnaire d'impact